

AFFAIRE N° 14

REGULARISATION D'UN DEPASSEMENT DE CREDIT DE 31.833 Frs au TITRE DE
L'EXERCICE 1956

LE MAIRE donne lecture du Rapport:

Saint-Denis, le 17 Avril 1957.

Mesdames,
Messieurs,

Un dépassement de crédit de 31.833 frs a été constaté au Chapitre I Article 3^m (Sécurité Sociale) - Côtisation patronale - pour le rappel de cotisation de 4 % sur valeur indexée.

Je vous demande, Messieurs, de bien vouloir voter, par autorisation spéciale, la régularisation de ce dépassement (31.833 frs) au Budget de 1956. Cette somme a été prélevée sur les fonds libres.

Je mets aux voix :

Adopté à l'unanimité.

*Vu et soumis à l'approbation
de M. le Préfet
à Saint-Denis le 17 Mai 1957
par le Secrétaire Général
Le Chef de Division délégué
Signature: Gavarin*

*Approuvé
Saint-Denis le 21 Mai 1957
par le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Signature: Petit*